



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixantième session
22-28 avril 2004
Shanghai (Chine)

**QUESTIONS ET FAITS ÉMERGENTS AU NIVEAU RÉGIONAL:
GESTION DE LA MONDIALISATION**

(Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT DU COMITÉ DE LA GESTION DE LA MONDIALISATION
SUR SA PREMIÈRE SESSION**

RÉSUMÉ

La première session du Comité de la gestion de la mondialisation s'est tenue à Bangkok du 19 au 21 novembre 2003. Le Comité a passé en revue un certain nombre de questions intersectorielles ainsi que les faits nouveaux dans les secteurs concernés par le thème de la session et a donné des directives aux quatre Sous-Comités pertinents pour leurs activités futures. Il a ainsi identifié les questions, exposées ci-dessous, appelant des décisions de la Commission ou devant être portées à son attention.

Il s'est félicité de l'action entreprise par le secrétariat pour traiter les questions intersectorielles dans le contexte de la mondialisation, à savoir la facilitation du commerce et des transports, la consommation et la production durables ainsi que la coopération régionale pour combler le fossé numérique. Il a recommandé d'aborder selon une approche intégrée les questions liées à la facilitation du commerce et des transports et a prié le secrétariat d'aider les pays intéressés à mettre en application le Cadre pour la facilitation du commerce et le Modèle de base coût-distance. Il a reconnu le rôle d'entraînement joué par le secrétariat pour favoriser le passage à des modes de consommation et de production durables dans la région et recommandé à celui-ci de continuer à encourager la participation des diverses parties prenantes à cet égard. Il a souligné l'importance des technologies de l'information et de la communication, y compris les technologies spatiales, s'est félicité que la CESAP ait pris l'initiative d'introduire le programme pour les technologies de l'information, de la communication et de l'espace et l'a prié de centrer ses travaux sur la recherche de solutions aux problèmes résultant du fossé numérique.

Il a félicité le secrétariat de son activité dans le domaine du commerce et des investissements, s'agissant en particulier du Programme de Doha pour le développement. Il était urgent de reprendre le dialogue à l'OMC pour rétablir la primauté du système commercial multilatéral. Le Comité a noté le mouvement dynamique de libéralisation régionale en cours dans la région de la CESAP et a prié le secrétariat de traiter comme hautement prioritaire la réalisation d'une étude approfondie sur les initiatives actuelles en matière d'accords commerciaux régionaux et d'accords commerciaux bilatéraux. Il a également constaté l'importance des investissements étrangers directs dans le processus de développement et a prié le secrétariat d'accorder un rang de priorité élevé aux questions pertinentes.

Le Comité a approuvé la stratégie de la CESAP pour le développement des infrastructures et la facilitation des transports et a exprimé son appui au Plan d'action révisé pour la phase VI du Projet relatif au développement des infrastructures de transport terrestres en Asie. Il a recommandé qu'une conférence ministérielle sur les transports et une réunion intergouvernementale sur le développement durable du tourisme soient organisées respectivement en 2006 et 2005. Il a invité instamment les pays membres à signer l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie ou à y accéder. Il a souligné qu'il importait d'officialiser le réseau du Chemin de fer transasiatique et a encouragé le secrétariat à continuer de s'occuper de cette question.

Le Comité a approuvé l'usage de la feuille de route régionale pour la société de l'information en Asie et dans le Pacifique en vue de l'élaboration d'un plan d'action régional. Il s'est félicité du rôle d'entraînement et de coordination joué par la CESAP pour définir un consensus régional à l'occasion des préparatifs de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information et a prié le secrétariat de suivre le processus régional de mise en œuvre ainsi que les préparatifs de la deuxième étape. Il a recommandé que soient examinées les mesures concrètes à prendre pour les préparatifs de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique.

Il a félicité le secrétariat pour son action visant à donner effet au Plan d'application de Johannesburg. Il a insisté sur la convocation sans retard d'une réunion intergouvernementale qui analyserait les résultats du Sommet mondial pour le développement durable. Il a prié le secrétariat de poursuivre son action dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et de l'eau, ainsi que pour prévenir ou atténuer les effets des catastrophes naturelles causées par l'eau. Il s'est félicité des mesures prises en vue de promouvoir le Programme sous-régional de coopération environnementale en Asie du Nord-Est ainsi que la coopération énergétique et a invité le secrétariat à maintenir son appui à l'action menée pour atteindre les objectifs internationalement convenus dans le domaine de l'eau.

Le Comité a approuvé l'avant-projet de plan à moyen terme pour la période 2006-2009 pour les quatre sous-programmes et a appuyé les efforts du secrétariat visant à évaluer son activité et à en tirer des enseignements pour la mise en œuvre des programmes futurs.

La Commission est invitée à examiner et à approuver le rapport du Comité de la gestion de la mondialisation à sa première session, et à donner au secrétariat des orientations pour l'application des recommandations qui y sont formulées.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Abréviations.....	ii
I. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DE LA COMMISSION OU DEVANT ÊTRE PORTÉES À SON ATTENTION.....	1
A. Gestion de la mondialisation: quelques questions intersectorielles.....	1
B. Questions et perspectives sectorielles en matière de gestion de la mondialisation: orientations générales pour les travaux des Sous-Comités.....	3
II. TRAVAUX DU COMITÉ.....	6
A. Gestion de la mondialisation: quelques questions intersectorielles.....	6
B. Questions et perspectives sectorielles en matière de gestion de la mondialisation: orientations générales pour les travaux des Sous-Comités.....	13
C. Planification et évaluation du programme.....	20
D. Questions diverses.....	22
III. ORGANISATION DE LA SESSION.....	22
A. Ouverture, durée et organisation.....	22
B. Participation.....	23
C. Élection du bureau.....	24
D. Ordre du jour.....	24
E. Adoption du rapport.....	25
<i>Annexe.</i> Liste des documents.....	26

ABRÉVIATIONS

ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CEE	Commission économique pour l'Europe
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DITTA	Développement des infrastructures de transport terrestre en Asie
IED	investissements étrangers directs
OMC	Organisation mondiale du commerce
PME	petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRORESPACE	Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable
SAARC	Association sud-asiatique de coopération régionale
SPECA	Programme spécial pour les économies d'Asie centrale
TIC	technologies de l'information et de la communication
TICE	technologies de l'information, de la communication et de l'espace

I. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DE LA COMMISSION OU DEVANT ÊTRE PORTÉES À SON ATTENTION

A. Gestion de la mondialisation: quelques questions intersectorielles

1. Facilitation du commerce et des transports

1. Le Comité a recommandé que les membres, les membres associés et le secrétariat suivent une approche intégrée en matière de facilitation du commerce et des transports. À cet égard, il a encouragé la création de comités nationaux de la facilitation du commerce et des transports et a prié le secrétariat d'assister la création et le fonctionnement de ces comités en favorisant le partage de données d'expérience.

2. Le Comité a demandé au secrétariat d'aider les pays intéressés à mettre en application le Cadre pour la facilitation du commerce et le Modèle coût-distance décrits dans le document E/ESCAP/CMG/1; il l'a prié de procurer des services de formation et de conseil à cette fin et de veiller à ce que ces outils soient utilisés efficacement.

3. Il a entériné les recommandations figurant dans le document E/ESCAP/CMG/1. Il a souligné l'importance de la coopération entre la CESAP et les autres organisations aux niveaux sous-régional et international dans le domaine de la facilitation.

4. Il a prié le secrétariat d'organiser des ateliers sous-régionaux et nationaux pour promouvoir l'accession aux sept conventions recommandées dans la résolution 48/11 (23 avril 1992) de la Commission, relative aux modes de transport routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation.

5. Il a souligné l'importance de l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) à la facilitation du commerce et des transports.

6. Il a prié le secrétariat de faire porter son attention sur l'application du Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral dans un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport de transit entre les pays sans littoral et de transit.

2. Consommation et production durables

7. Le Comité a entériné les recommandations issues des consultations de présession sur les modes de consommation et de production durables (18 novembre 2003), qui avaient mis en évidence les grands domaines d'action où les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile pourraient intervenir pour encourager le passage à une consommation et une production durables dans la région.

8. Il a recommandé que le secrétariat continue à favoriser la participation des diverses parties prenantes à la promotion de la consommation et de la production durables en mettant en œuvre des programmes démontrant le succès des partenariats, comme l'Initiative de Kitakyushu pour un

environnement propre et le Programme sous-régional de coopération environnementale pour l'Asie du Nord-Est (NEASPEC), et en agissant dans les domaines prioritaires définis dans la Plateforme de Phnom Penh sur le développement durable en Asie et dans le Pacifique, dont il était fait mention dans le Plan de Johannesburg adopté par le Sommet mondial pour le développement durable.

9. Il a souligné qu'il était important d'améliorer l'échange d'informations et la diffusion des meilleures pratiques en matière de consommation et de production durables et a prié le secrétariat de créer un «service d'assistance» en collaboration avec le PNUE pour soutenir les mesures prises au niveau national en faveur de la consommation et de la production durables.

10. Il a indiqué qu'il fallait établir des indicateurs et définir des valeurs de référence pour mesurer efficacement les changements intervenus et les résultats obtenus en matière de consommation et de production durables.

11. Reconnaissant que le secrétariat pouvait jouer un rôle d'entraînement dans la promotion de la consommation et de la production durables, le Comité l'a prié de fournir aux gouvernements et à la société civile une assistance technique pour le renforcement des capacités afin de faciliter l'adoption de modes de consommation et de production durables, en collaboration avec d'autres organisations internationales.

3. Rôle que peuvent jouer les TIC dans certains domaines pour combler le fossé numérique

12. Le Comité a reconnu que les technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris les technologies spatiales, étaient d'importants outils de développement et s'est félicité que la CESAP ait pris l'initiative d'introduire le programme pour les technologies de l'information, de la communication et de l'espace. Il importait que tous les pays s'emploient à remédier aux problèmes résultant du fossé numérique qui existait entre eux, à l'intérieur de chacun d'eux et entre les différentes collectivités et les différents groupes de population. Le Comité a demandé au secrétariat de centrer son programme de travail sur ces deux grands problèmes, notamment au moyen d'un programme spécial de renforcement des capacités à l'intention des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des petits pays insulaires en développement et des pays à économie en transition.

13. Il a prié le secrétariat de poursuivre l'exécution de la résolution 57/4 (25 avril 2001) de la Commission sur la coopération régionale pour la téléinformatique au service du développement, s'agissant en particulier d'aider les pays en développement et les économies en transition dans les domaines de la politique générale et de l'infrastructure, et de soutenir l'action de renforcement des capacités.

14. Il a approuvé les recommandations du groupe d'experts de pré-session sur la coopération régionale pour combler le fossé numérique et a prié le secrétariat d'utiliser ces recommandations comme guide pour ses activités de coopération technique en matière de TIC dans les domaines intersectoriels.

**B. Questions et perspectives sectorielles en matière de gestion de la mondialisation:
orientations générales pour les travaux des Sous-Comités**

1. Commerce international et investissements

15. Le Comité a noté que la transformation de la mondialisation en une force positive était possible moyennant une vaste action collective aux niveaux régional et mondial. À cet égard, il a souligné que la gestion efficace de la mondialisation devait être une orientation majeure des activités futures de la CESAP et a prié le secrétariat d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition, particulièrement dans le domaine du commerce international et des investissements étrangers. Il a entériné l'orientation générale des travaux proposée dans le document E/ESCAP/CMG/4.

16. L'impossibilité de parvenir à un consensus à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC n'avait rien de nouveau dans le système commercial multilatéral mais il était urgent de reprendre le dialogue à l'OMC pour rétablir la primauté de ce système. Le commerce fondé sur un régime ouvert, non discriminatoire, prévisible et réglementé était, de loin, la meilleure formule pour faire en sorte que les échanges commerciaux favorisent le développement.

17. Cependant, certains aspects des règles de l'OMC devraient être améliorés par voie de négociation pour rendre le système plus équitable, notamment à l'égard des pays engagés dans le processus d'accession à l'OMC.

18. Un mouvement dynamique de libéralisation régionale était en cours dans la région de la CESAP. Dans l'environnement des échanges commerciaux tel qu'il résultait de la conférence de Cancún, il fallait que les accords commerciaux régionaux ou bilatéraux soient compatibles avec les règles de l'OMC et aillent dans le sens du processus de libéralisation du système commercial multilatéral, de manière à créer des débouchés commerciaux dans l'intérêt d'une prospérité commune et grandissante dans la région. À cet égard, l'action engagée par le secrétariat pour revitaliser l'Accord de Bangkok, notamment en en élargissant la composition, devait être notée.

19. Le Comité a félicité le secrétariat pour les activités qu'il avait entreprises en rapport avec le Programme de Doha pour le développement, en particulier l'organisation de dialogues de politique régionale et de programmes de formation OMC/CESAP. Il l'a invité instamment à maintenir le rang de priorité élevé donné à ces activités.

20. Il a demandé au secrétariat de traiter comme hautement prioritaire l'exécution d'une étude approfondie sur les initiatives actuelles en matière d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux, étant donné l'intérêt porté à ces initiatives à la suite de la conférence de Cancún. L'étude devrait faire le point sur les initiatives en cours et analyser l'orientation qu'elles devraient prendre dans l'avenir pour s'intégrer pleinement au système commercial multilatéral et contribuer à la croissance et au développement commercial et économique.

21. Le Comité a reconnu l'importance des investissements étrangers directs dans le processus de développement et celle de la facilitation du commerce pour permettre d'utiliser efficacement les possibilités d'accès aux marchés. Il a prié le secrétariat de donner un rang de priorité élevé à ces aspects.

2. Infrastructure et facilitation des transports et tourisme

22. Le Comité a approuvé la stratégie de la CESAP pour le développement infrastructurel et la facilitation des transports, décrite au tableau 1 du document E/ESCAP/CMG/5. Cette stratégie était un guide utile pour définir le programme de travail du Sous-Comité pour l'infrastructure et la facilitation des transports et le tourisme.

23. Le Comité a recommandé d'organiser une conférence ministérielle sur les transports en 2006 afin d'examiner l'application du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique et de poursuivre l'élaboration d'une stratégie dans le domaine des transports.

24. Il a exprimé son appui au Plan d'action révisé pour la phase VI du Projet relatif au développement des infrastructures de transport terrestre en Asie (DITTA) (2004-2005).

25. Il s'est déclaré favorable à l'organisation d'une cérémonie de signature de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau de la Route d'Asie lors de la soixantième session de la Commission, qui se tiendrait à Shanghai (Chine) en avril 2004. Il a invité instamment les pays membres à signer l'accord ou à y accéder.

26. Il a exprimé son appui aux recommandations de la deuxième Réunion du Comité directeur pour la préparation et l'organisation de voyages de démonstration de trains blocs de conteneurs dans le couloir nord du Chemin de fer transasiatique, tenue à Ulaanbaatar en octobre 2003.

27. Estimant qu'il était important d'officialiser le réseau du Chemin de fer transasiatique, le Comité a encouragé le secrétariat à continuer de s'occuper de la question.

28. Le Comité a invité instamment les membres, les membres associés et le secrétariat à soutenir les activités du Groupe de travail de projet du SPECA pour les transports et le franchissement des frontières.

29. Il a recommandé qu'une réunion intergouvernementale sur le développement durable du tourisme soit organisée par la CESAP en 2005.

3. Technologies de l'information, de la communication et de l'espace

30. Le Comité a approuvé l'utilisation de la feuille de route régionale pour une société de l'information en Asie et dans le Pacifique et celle des résultats des objectifs du Millénaire pour le développement et des grandes initiatives mondiales, comme le Sommet mondial sur la société de

l'information et le Sommet mondial pour le développement durable, aux fins de la formulation d'un plan d'action régional pour une société de l'information. La feuille de route prenait en considération les mesures fondamentales de création des moyens et des capacités nécessaires pour éviter que les pays membres en développement soient marginalisés davantage par un fossé numérique de plus en plus large. Le plan d'action régional devait s'accompagner de plans d'action nationaux qui intégreraient les résultats des deux sommets précités et les objectifs du Millénaire.

31. Le Comité se félicitait du rôle d'entraînement et de coordination que jouait la CESAP pour la définition d'un consensus régional à l'occasion des préparatifs de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui devait avoir lieu à Genève. Il a demandé au secrétariat de continuer à jouer le même rôle dans les activités de suivi de la première partie du Sommet et les préparatifs régionaux de la seconde partie, qui aurait lieu à Tunis.

32. Il a recommandé que le secrétariat envisage de prendre des mesures concrètes pour préparer la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, conformément à la décision prise par la Commission à sa cinquante-neuvième session.

33. Le Programme régional de la CESAP pour les applications des techniques spatiales au développement durable correspondait amplement aux objectifs du Millénaire pour le développement ainsi qu'aux objectifs énoncés au Sommet mondial pour le développement durable et lors des réunions préparatoires du Sommet. Le Comité a donc recommandé de renforcer le réseau du programme PROESPACE, ce qui contribuerait à la réalisation de ces objectifs dans la région, en adaptant selon qu'il conviendrait le programme mis au point dans le cadre de ce mécanisme de coopération.

34. Il a recommandé que le Sous-Comité des technologies de l'information, de la communication et de l'espace inscrive à l'ordre du jour de sa première session, en 2004, les questions recommandées dans le document E/ESCAP/CMG/6, en particulier l'application régionale des recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information, y compris une analyse des progrès accomplis et des avantages procurés par les technologies de l'information, de la communication et de l'espace, ainsi que des indicateurs pour la mesure de la société de l'information dans la région.

4. Environnement et développement durable

35. Le Comité a accueilli favorablement les domaines d'activité proposés pour donner effet au Plan d'application de Johannesburg, comme indiqué dans le document E/ESCAP/CMG/7.

36. Il a félicité le secrétariat pour l'assistance qu'il avait fournie aux pays afin de donner effet au Plan d'application de Johannesburg, spécialement dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et de l'eau, et l'a prié de poursuivre ses activités dans ce sens.

37. L'application régionale des recommandations du Sommet mondial pour le développement durable était d'une grande importance, notamment la convocation sans retard d'une réunion intergouvernementale qui analyserait les résultats du Sommet et définirait des mécanismes pour l'application régionale.

38. Le Comité a prié le secrétariat de continuer à fournir une assistance technique et des services de formation pour renforcer les capacités des pays à négocier et à appliquer les accords environnementaux multilatéraux et pour élaborer des stratégies nationales de développement durable ainsi que des indicateurs du développement durable.

39. Le Comité a reconnu l'importance de la coopération entre le secrétariat de la CESAP et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et a encouragé les deux secrétariats à élaborer des projets conjoints dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour obtenir un financement au titre des 500 millions de dollars affectés à la lutte contre la dégradation des sols.

40. Le secrétariat devait poursuivre son action pour promouvoir le Programme NEASPEC ainsi que le dialogue en cours sur la coopération énergétique, avec la participation de tous les pays de l'Asie du Nord-Est.

41. Le Comité a demandé au secrétariat de maintenir son appui à l'action menée par les pays concernés pour atteindre les objectifs internationalement convenus dans le domaine de l'eau, conformément à la Déclaration du Millénaire, au Plan d'application de Johannesburg du Sommet mondial pour le développement durable, à Action 21 et au Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21. Il a recommandé, en particulier, que le secrétariat poursuive ses activités de création de capacités pour l'établissement de plans intégrés de gestion des ressources en eau et d'usage efficace de l'eau, et pour l'élaboration de politiques d'atténuation des catastrophes provoquées par l'eau et de mesures de protection civile. On a suggéré d'inclure un point approprié à l'ordre du jour de la première session du Sous-Comité.

II. TRAVAUX DU COMITÉ

A. Gestion de la mondialisation: quelques questions intersectorielles

1. Facilitation du commerce et des transports

42. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG/1. Les conclusions et recommandations de la réunion de pré-session du Groupe d'experts de la facilitation du commerce et des transports, tenue à Bangkok le 18 novembre 2003, ont également été distribuées.

43. La facilitation du commerce et des transports pouvait stimuler le développement économique régional en élevant la valeur totale des échanges commerciaux grâce à la réduction des coûts et des

délais. Elle pouvait aussi aider à ce que tous les pays profitent des avantages potentiels de la mondialisation.

44. Étant donné la complexité des problèmes, qui nécessitait la participation de tout un ensemble de services publics et celle du secteur privé, le Comité a recommandé que les membres, les membres associés et le secrétariat adoptent une approche intégrée pour traiter des questions de facilitation du commerce et des transports. À cet égard, il a entériné la création de comités nationaux de la facilitation du commerce et des transports et a prié le secrétariat de favoriser, par l'échange de données d'expérience, la création et le fonctionnement de ces comités, notant que leurs modalités d'organisation devraient avoir la souplesse voulue pour s'adapter aux situations particulières des différents pays. Il a demandé aussi au secrétariat de rassembler des informations sur la facilitation du commerce et des transports et de publier ces informations et des directives pour favoriser l'échange d'information.

45. Le Comité a prié le secrétariat d'aider les pays à appliquer le Cadre pour la facilitation du commerce et le Modèle de base coût-distance figurant dans le document E/ESCAP/CMG/1 pour la formulation de stratégies globales de facilitation. Il lui a également demandé d'étudier la possibilité d'intégrer le Cadre et le Modèle et de fournir des services de formation et de conseil pour aider les pays membres et membres associés à utiliser ces outils et à s'assurer de leur application efficace.

46. Compte tenu de ce qui précède, le Comité a approuvé les recommandations figurant dans le document E/ESCAP/CMG/1. Constatant par ailleurs les progrès accomplis par des organisations sous-régionales comme l'ASEAN, l'OCE et la SAARC, il a mis en relief l'importance d'une coopération entre la CESAP et les autres organisations aux niveaux sous-régional et international dans le domaine de la facilitation.

47. Il a pris note avec satisfaction des progrès décrits par plusieurs délégations dans la conclusion d'accords bilatéraux et sous-régionaux sur la facilitation du commerce international et sur le transport entre les États et le transport de transit. Ces accords étaient importants pour le processus de facilitation et pour répondre aux besoins spécifiques des Parties. Le Comité a également noté les études entreprises par plusieurs pays qui envisageaient d'accéder aux sept conventions recommandées dans la résolution 48/11 (23 avril 1992) relative aux modes de transport routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation, adoptée par la Commission. Il a prié le secrétariat d'organiser des ateliers sous-régionaux et nationaux pour promouvoir l'accession aux conventions pertinentes.

48. Il était important d'appliquer les technologies de l'information et de la communication à la facilitation du commerce et des transports pour rationaliser et simplifier la documentation, les formalités et les procédures du commerce et des transports internationaux. Le Comité a demandé au secrétariat de promouvoir une approche harmonisée à cet égard. Il l'a invité aussi à fournir des informations supplémentaires sur les progrès et les résultats du système TradeNet à Singapour.

49. Notant les préoccupations particulières des pays sans littoral et des pays de transit, le Comité a prié le secrétariat de faire porter son attention sur l'application du Programme d'action d'Almaty, adopté par la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit des pays donateurs et des institutions internationales de financement et de développement sur la coopération en matière de transport de transit, tenue à Almaty les 28 et 29 août 2003. Il a constaté avec satisfaction que la coopération bilatérale entre les pays sans littoral et les pays de transit recevait une priorité grandissante.

50. Il fallait se féliciter de l'aide qui avait été fournie par la CNUCED pour formuler des accords-cadres sous-régionaux dans les sous-régions de l'ASEAN et de l'OCE ainsi que des initiatives prises par la CNUCED pour promouvoir la facilitation du commerce et des transports par l'application des systèmes SYDONIA (système douanier informatisé) et ACIS (système d'information avancée sur les marchandises) et par des programmes d'assistance au niveau des pays.

51. Les conventions internationales et les recommandations relatives à la facilitation du commerce et des transports élaborées par la Commission économique pour l'Europe (CEE) pouvaient servir de modèle pour faciliter le commerce et les transports internationaux dans la région de la CESAP. Le Comité a accueilli favorablement l'offre de la CEE d'apporter son aide pour évaluer leur application potentielle.

52. Des études par couloir couvrant plusieurs pays étaient nécessaires pour formuler des politiques et des stratégies du commerce et des transports, surtout dans le cas des pays sans littoral et des pays de transit. De telles études pouvaient être effectuées à la demande des membres et membres associés intéressés. Le Comité a pris note de l'offre faite par l'Institut asiatique pour le développement des transports, qui était disposé à partager ses ressources d'expérience et de savoir.

2. Consommation et production durables

53. Le Comité a examiné le document du secrétariat E/ESCAP/CMG/2.

54. La consommation et la production durables étaient importantes pour la région de l'Asie et du Pacifique, étant donné notamment la nombreuse population de cette région et la tendance à une urbanisation rapide. Le Comité s'est donc félicité du processus de Marrakech en cours et des processus régionaux de suivi en vue de l'établissement de programmes-cadres décennaux conçus pour assurer une consommation et une production durables.

55. Le Comité a appuyé les recommandations issues des réunions régionales d'experts Asie-Pacifique sur la consommation et la production durables, tenues à Yogyakarta (Indonésie) en mai 2003 et à Séoul en novembre 2003, qui avaient recensé les questions prioritaires aux niveaux national et régional.

56. Tout en approuvant les recommandations issues des consultations de pré-session, tenues le 18 novembre 2003, le Comité a demandé que les gouvernements prennent les dispositions suivantes: adopter des politiques concernant les marchés publics «verts»; utiliser davantage divers instruments de gestion de l'environnement, y compris les moyens réglementaires et les mécanismes du marché; encourager le recyclage et la réduction des déchets; établir des programmes nationaux d'étiquetage pour certains produits de manière à encourager la consommation et la production durables; mobiliser pleinement la société civile et les médias par des campagnes d'information, d'éducation et de communication en faveur de la consommation et de la production durables; intégrer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables aux programmes concernant les transports, l'industrie et l'agriculture; soutenir les technologies respectueuses de l'environnement et promouvoir la recherche-développement sur les technologies de production non polluantes. Le Comité a aussi recommandé de renforcer les réglementations publiques de protection des consommateurs; d'ouvrir davantage l'accès à l'information, à l'éducation et à la communication pour différents groupes de consommateurs et de soutenir les mouvements de consommateurs.

57. Les entreprises devraient jouer un rôle actif pour promouvoir la consommation et la production durables en employant les moyens suivants: établir des partenariats avec les pouvoirs publics pour la réalisation des objectifs environnementaux; entreprendre des programmes locaux d'échange de déchets et adopter des stratégies de gestion intégrée des déchets; encourager les initiatives qui rendent les circuits de l'offre plus écologiques; entreprendre et financer des activités de recherche-développement et développer la gestion de la demande. Le Comité a insisté aussi sur le rôle que les entreprises devraient jouer dans les programmes de sensibilisation, notamment par la diffusion de l'information, l'application de stratégies de communication pour faire participer les petites et moyennes entreprises à l'action en faveur de la consommation et de la production durables et aux campagnes «vertes» auprès des consommateurs, la promotion d'initiatives volontaires et l'adoption de code de conduite «verts» et de pratiques de bonne gouvernance des entreprises.

58. La société civile avait un rôle majeur à jouer en matière de consommation et de production durables et il fallait créer des réseaux et des partenariats régionaux et organiser des centres d'excellence pour permettre l'échange d'information et de données d'expérience à l'appui de la création de capacités et du transfert de technologie. Il fallait aussi entreprendre et exécuter des projets de démonstration. Pour aider la société civile à promouvoir la consommation et la production durables, il fallait que les organismes et les programmes concernés des Nations Unies ainsi que les donateurs multilatéraux et bilatéraux, les ONG et les organisations d'entreprises fournissent une assistance technique et financière et diffusent des documents d'information et de formation pour sensibiliser davantage le public.

59. L'exécution de programmes portant sur la création de capacités dans les services publics et au sein de la société civile était une tâche prioritaire, de même que la promotion de partenariats et de

réseaux régionaux, les échanges de données d'expérience et de pratiques optimales, l'élaboration d'indicateurs du développement durable qui pourraient aussi s'appliquer à la consommation et à la production durables, et la sensibilisation du public aux niveaux national et régional et parmi les différents groupes et secteurs sociaux.

60. La mise en valeur durable de l'énergie occupait à juste titre une place importante dans les recommandations issues des consultations de pré-session et dans la Plateforme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique. Le Comité a recommandé que le secrétariat inclue dans ses activités futures la promotion de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie ainsi que l'utilisation des technologies faisant appel aux énergies renouvelables, comme moyens de passer à des modes de consommation et de production durables. À cet égard, il a noté avec intérêt une recommandation concrète, issue des consultations de pré-session, concernant la nécessité d'intégrer l'efficacité énergétique et les économies d'énergie aux politiques industrielles, dans le cadre de la gestion de la demande.

61. Le Comité a noté, en s'en félicitant, la part active prise par le secrétariat dans l'application des objectifs du Millénaire pour le développement, du Plan d'application de Johannesburg et du Cadre décennal de programmes pour la consommation et la production durables en ce qui concerne l'accès aux ressources d'eau salubre et la promotion de la gestion et de l'usage rationnels des ressources en eau. Il a demandé au secrétariat de poursuivre cette action.

62. Le secteur des transports avait un impact considérable sur les modes de consommation et de production durables. Deux méthodes permettaient d'agir sur ses effets: la tarification et le choix judicieux des modes de transport. Du point de vue des pays en développement, où les ressources énergétiques et l'accès aux technologies étaient limités, il fallait étudier soigneusement les objectifs à fixer dans ce domaine.

3. Rôle que peuvent jouer les TIC dans certains domaines pour combler le fossé numérique

63. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG/3.

64. Les TIC, y compris les technologies spatiales, étaient des outils de développement importants, qui annonçaient des possibilités de croissance sans précédent. Elles étaient un puissant catalyseur du développement et de la croissance à long terme, surtout pour les pays en développement, les pays à économie en transition et les petits pays insulaires en développement. À cet égard, le Comité a appuyé les efforts faits par le secrétariat pour combler le fossé numérique et promouvoir les possibilités offertes par le numérique.

65. Il était stratégiquement important de créer des sociétés du savoir en procédant à des applications innovatrices des TIC. Étant donné l'évolution rapide de ces technologies, des

applications, des politiques, des entreprises et des modèles d'organisation, il était nécessaire de pouvoir compter en permanence sur les conseils d'experts. Le Comité a demandé au secrétariat d'étudier des mécanismes innovateurs intégrant les TIC, notamment la gestion du savoir et les réseaux de savoir. Il a encouragé les membres et membres associés à mettre en commun les meilleures pratiques dans ces secteurs. Il a pris note de la demande du Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains (CITYNET), qui souhaitait recevoir une assistance dans le domaine des réseaux de savoir et de la promotion du commerce électronique.

66. Le Comité a remercié l'Inde, la Thaïlande et les autres pays qui avaient offert de partager leur expérience et leurs compétences et de mettre en commun les enseignements qu'ils avaient tirés des applications des TIC, notamment des applications des technologies spatiales, pour combler le fossé numérique et atténuer la pauvreté. Il a aussi insisté pour qu'il soit donné suite aux recommandations pertinentes formulées à la réunion d'experts sur les applications spatiales aux fins de la réduction de la pauvreté, organisée par la CESAP en août 2003.

67. Il a passé en revue les diverses possibilités offertes par les applications et services liés aux TIC, les problèmes qui se posaient à cet égard, ainsi que les questions de l'autonomisation par l'information et le savoir, de l'utilisation des TIC aux fins de la réduction de la pauvreté et de la gestion des catastrophes. Il a examiné et adopté les propositions figurant dans le document E/ESCAP/CMG/3, notamment celles qui se rapportaient au rôle de la CESAP dans l'élaboration de politiques de facilitation, de mise en valeur des ressources humaines, du renforcement des capacités institutionnelles et du partage des meilleures pratiques. Il a également pris note de l'utilité des services consultatifs fournis par le secrétariat.

68. Il était important de promouvoir un accès équitable au savoir et à l'information pour favoriser le développement des communautés rurales. Toutefois, le succès des centres communautaires électroniques était largement tributaire d'applications socialement pertinentes, ayant trait notamment au multilinguisme, à la diversité culturelle dans le contexte local, à l'accès au réseau d'information mondial et à l'autonomisation des communautés. Ces centres devraient prévoir des applications dans les domaines de l'éducation (téléenseignement), des soins de santé (télé médecine), des services gouvernementaux (gouvernance en ligne), de l'emploi rural, des services, de la commercialisation de produits communautaires et du tourisme.

69. La connectivité et la création de contenu avaient une importance identique et l'accès aux TIC, qui était un moyen au service d'une fin, l'accessibilité économique et le développement des compétences, étaient indispensables pour l'utilisation optimale de ces technologies. Les technologies spatiales étaient à même d'assurer la connectivité du «dernier kilomètre», en particulier dans les zones non desservies ou mal desservies par les systèmes terrestres. Les TIC donnaient d'excellents résultats quand les applications socioéconomiques étaient opérationnelles et s'inscrivaient dans la durée.

70. Les applications des TIC pouvaient contribuer sensiblement à améliorer l'efficacité des transports et des échanges commerciaux internationaux et celle du secteur touristique; il fallait aussi les étendre à d'autres secteurs du développement économique et social. Il était important de fournir un soutien technique aux applications concrètes des TIC, ce qui pouvait se faire par la promotion de services d'information communautaires et de partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

71. Les technologies sans fil et satellitaires offraient de nombreux avantages du fait qu'elles ne nécessitaient pas l'installation de réseaux fixes; il importait d'envisager des approches novatrices pour assurer la connectivité à large bande. Des installations appropriées devraient être mises en place là où les besoins de communication se faisaient particulièrement sentir, notamment dans les zones reculées ou isolées et en milieu rural. Le secrétariat a été prié de renforcer son action de sensibilisation dans ce domaine.

72. Les applications des TIC étaient importantes pour favoriser la prise de décisions éclairées dans le domaine du développement économique et social durable. Le secrétariat devrait concevoir des mécanismes de coopération régionale appropriés pour rendre ces applications opérationnelles. À cet égard, il était souhaitable de poursuivre le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement écologiquement rationnel et durable en Asie et dans le Pacifique (PRORESPACE), au niveau tant régional que national.

73. Outre la formation formelle et professionnelle aux TIC qui répondait aux besoins de l'économie formelle, il fallait appliquer, dans les pays en développement, les économies en transition et les petits États insulaires en développement, des programmes spéciaux consacrés au renforcement des capacités, afin que l'enseignement diffusé au moyen des TIC et les possibilités offertes par ces technologies profitent aux femmes, aux jeunes et aux groupes défavorisés, comme les ruraux pauvres et les handicapés.

74. La coopération régionale permettrait de mettre en commun les retombées des TIC spatiales et d'élargir l'accès des pays les moins avancés aux possibilités offertes par ces technologies. Le Comité a prié le secrétariat de diriger et de coordonner les activités de coopération régionale dans le domaine des TIC en Asie et dans le Pacifique, tout en collaborant étroitement avec des organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux comme l'ASEAN, la SAARC, la Télécommunauté Asie-Pacifique et d'autres organismes des Nations Unies concernés, en particulier l'UIT. Il a également suggéré que la CESAP coordonne les activités spatiales de la région en vue de la mise en œuvre du programme issu de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, avec d'autres organes et organismes internationaux, comme le Bureau des affaires spatiales de l'ONU.

**B. Questions et perspectives sectorielles en matière de gestion de la mondialisation:
orientations générales pour les travaux des Sous-Comités**

1. Commerce international et investissements

75. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG/4. Il a fait siennes les conclusions du document ainsi que l'orientation générale des travaux qui y était proposée pour 2004-2005. Il a félicité le secrétariat pour le travail effectué, s'agissant en particulier des activités se rapportant au Programme de Doha pour le développement.

76. Le Comité a félicité le secrétariat pour le programme de formation se rapportant à l'OMC, qui s'était avéré extrêmement utile pour un grand nombre de responsables gouvernementaux. Il lui a demandé de continuer à accorder un rang élevé de priorité à ce programme de formation dans ses activités futures et d'en élargir la portée aux chambres de commerce et d'industrie et à d'autres institutions de soutien du secteur privé, ainsi qu'aux acteurs du secteur des entreprises et aux ONG qui aidaient les petites et moyennes entreprises.

77. Les négociations de l'OMC devraient continuer d'avoir pour objectif fondamental l'élargissement de l'accès de tous ses membres aux marchés. La Déclaration de Doha accordait la priorité au développement en tant qu'élément central des négociations; un accès élargi aux marchés pour les produits agricoles et non agricoles et les services pourrait constituer un résultat tangible du programme de Doha en ce qui concerne le développement. De même, les questions d'application et la nécessité de préciser les dispositions relatives au traitement spécial et différencié, de les rendre plus efficaces et opérationnelles, figuraient parmi les grandes priorités du Programme de Doha en matière de développement.

78. Aucun consensus n'avait été trouvé à Cancún sur les «questions de Singapour» faisant partie du Programme de Doha pour le développement. Le Comité a prié le secrétariat de poursuivre son action d'assistance et de renforcement des capacités, notamment dans le domaine de la facilitation du commerce. Il s'est félicité du travail accompli par le secrétariat en vue de promouvoir et de faciliter les investissements et a recommandé qu'il se poursuive en mettant l'accent sur le renforcement des capacités pour la promotion et la facilitation des investissements au bénéfice des pays les moins avancés et des pays à économie en transition.

79. Si l'on pouvait se réjouir des initiatives prises par plusieurs pays pour améliorer les conditions d'investissement, notamment en renforçant le cadre juridique et réglementaire national et en concluant des accords bilatéraux sur les investissements et la double imposition, il n'en demeurerait pas moins que dans certains pays ces conditions ne favorisaient pas encore des courants soutenus d'IED.

80. Il était extrêmement important d'établir des liens en matière d'investissements, tels que ceux existant dans le cadre de la zone d'investissement de l'ASEAN, afin de promouvoir les IED dans la région. Le secrétariat devrait jouer un rôle actif dans ce domaine.

81. Le Comité a appuyé la proposition de création d'un réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (TRADENET) avec le concours de donateurs intéressés et d'institutions partenaires, car cela permettrait d'effectuer des recherches spécialisées dans le secteur du commerce et de mettre en place des programmes de formation au bénéfice des instituts de recherche et des décideurs de la région.

2. Infrastructure et facilitation des transports et tourisme

82. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG/5.

83. Il a fait sienne la stratégie de développement des infrastructures et de facilitation des transports proposée par la CESAP dans le tableau 1 du document précité. Cette stratégie avait été un guide utile pour établir l'ordre du jour du Sous-Comité pour l'infrastructure et la facilitation des transports et le tourisme.

84. Il a recommandé qu'une conférence ministérielle sur les transports soit organisée en 2006 pour faire le point sur l'application du Plan d'action de New Delhi et pour poursuivre l'élaboration d'une stratégie dans le domaine des transports. Cette conférence remplacerait la session du Sous-Comité pour l'infrastructure et la facilitation des transports et le tourisme, prévue pour la même année. Il était envisagé qu'elle se tienne à Bangkok et qu'une série de réunions sous-régionales soient organisées simultanément.

85. Le Comité a appuyé le Plan d'action révisé pour la phase VI du projet DITTA (2004-2005) figurant en annexe au document E/ESCAP/CMG/5.

86. Il a invité instamment les pays membres à s'efforcer d'accéder aux sept conventions mentionnées dans la résolution 48/11 de la Commission (23 avril 1992) et a prié le secrétariat d'organiser des stages de formation et de fournir des services consultatifs pour renforcer la sensibilisation aux avantages qu'offrait l'accession à ces conventions. Il a aussi rappelé l'importance et le caractère prioritaire de la résolution 52/9 de la Commission (24 avril 1996) sur les ponts terrestres en Asie et entre l'Asie et l'Europe.

87. Le Comité s'est félicité des services consultatifs fournis dans le domaine des transports et a prié le secrétariat de continuer à fournir ces services en mettant davantage l'accent sur les besoins particuliers des pays sans littoral et des pays de transit.

88. Les informations fournies par la Fédération de Russie au sujet de la troisième Conférence internationale Euro-Asie sur les transports, tenue à Saint-Petersbourg en septembre 2003 étaient

intéressantes. La mise en œuvre rapide du programme CESAP-CEE sur les ponts terrestres entre l'Asie et l'Europe serait souhaitable.

89. Il fallait se féliciter du succès de la Réunion intergouvernementale pour la rédaction d'un accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie, tenue à Bangkok les 17 et 18 novembre 2003, qui avait adopté l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie. Le Comité a appuyé l'idée d'organiser une cérémonie pour la signature de l'Accord à l'occasion de la soixantième session de la Commission devant se tenir à Shanghai (Chine) en avril 2004, et a engagé vivement les pays membres à signer l'Accord ou à y accéder. À ce propos, le Comité était heureux de constater que le Gouvernement japonais continuerait d'appuyer le projet.

90. Il fallait également se féliciter de la décision du Gouvernement japonais de s'associer au projet de la Route d'Asie, avec l'inclusion du tronçon Tokyo-Fukuoka dans l'itinéraire AH1 de la Route d'Asie.

91. L'Accord intergouvernemental sur la Route d'Asie ayant été conclu, il convenait d'améliorer les mesures de facilitation du passage des frontières. À cet égard, des entretiens et accords bilatéraux visant à promouvoir la facilitation du passage des frontières étaient essentiels.

92. La participation du secteur privé dans la fourniture des infrastructures et des services de transport était importante et le Comité a engagé le secrétariat à poursuivre ses activités dans ce sens. Il a noté les progrès accomplis par l'Inde à cet égard.

93. Il a pris note de la demande faite par le Népal au secrétariat en vue d'obtenir une aide en matière de sécurité routière sur le tronçon de la Route d'Asie traversant ce pays.

94. Il a noté les progrès accomplis dans le nouveau raccordement des chemins de fer de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée sur les lignes Gyeongui et Donghae.

95. Le Comité a fait siennes les recommandations de la deuxième réunion du Groupe directeur sur la planification et l'organisation de voyages de démonstration de trains blocs de conteneurs dans le Couloir nord du Chemin de fer transasiatique, qui s'était tenue à Ulaanbaatar en octobre 2003. Il a appris avec satisfaction le succès du voyage de démonstration entre Tianjin (Chine) et Ulaanbaatar et a noté que des voyages de démonstration sur d'autres itinéraires du Couloir nord étaient prévus pour le premier semestre de 2004. En attendant l'entrée en service de l'itinéraire transcoréen, la République de Corée avait accepté que des voyages de démonstration de trains blocs soient organisés sur d'autres itinéraires du Couloir nord et à partir de Busan sous réserve des dispositions figurant dans le rapport de la réunion. À cet égard, les pays concernés et le secrétariat étaient invités à encourager la République populaire démocratique de Corée à participer au projet.

96. Le Comité s'est félicité des informations fournies sur les activités mises en œuvre par les chemins de fer de la Fédération de Russie en vue de simplifier les procédures douanières pour le fret en transit dans les ports et aux frontières et sur l'application de nouveaux tarifs.

97. Le Kazakhstan jouait un rôle important comme pays de transit des conteneurs transportés par rail du port de Nakhodka (Fédération de Russie), à différentes destinations situées dans les pays d'Asie centrale. À ce propos, il fallait noter les améliorations récemment apportées par le Kazakhstan sur les itinéraires Port d'Aktau-Makat-Kandagach-Druzba pour les liaisons ferroviaires vers la Chine, et Druzba-Aktogai-Mointy-Petropavlosk et la Fédération de Russie.

98. Le Comité a souligné l'importance de l'officialisation du réseau du Chemin de fer transasiatique comme élément des ponts terrestres entre l'Asie et l'Europe et de la promotion de la Route d'Asie, du développement du transport maritime et des ports comme composantes essentielles d'un système intégré de transport intermodal dans la région de la CESAP; il a encouragé le secrétariat à poursuivre ses activités dans ce domaine.

99. Les membres, membres associés et le secrétariat ont été vivement encouragés à appuyer les activités du groupe de travail du projet du SPECA pour les transports et le franchissement des frontières.

100. Il était important que la CESAP développe sa coopération avec les autres organisations régionales et sous-régionales spécialisées dans les problèmes des transports, y compris avec l'Organisation de coopération de Shanghai.

101. Le Comité a souligné l'importance du tourisme, qui contribuait à la croissance économique en tant que source de devises, d'emplois et de revenus, et a suggéré de donner au programme du secrétariat sur le tourisme un caractère hautement prioritaire.

102. Il fallait se féliciter que la CESAP ait organisé une série de séminaires de renforcement des capacités portant sur le développement durable du tourisme dans le cadre du Plan d'action pour le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique (1999-2005).

103. Le Comité a recommandé qu'une réunion intergouvernementale sur le développement durable du tourisme soit organisée par la CESAP en 2005 pour examiner le Plan d'action et envisager le lancement d'une deuxième phase de ce plan qui pourrait être axée sur la promotion des liaisons de transport du point de vue du tourisme et sur la promotion du tourisme comme moyen de lutter contre la pauvreté. Il a suggéré que le secrétariat organise des activités portant sur le développement et la commercialisation des produits touristiques aux niveaux national et régional.

3. Technologies de l'information, de la communication et de l'espace

104. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG/6.

105. Le Comité s'est félicité de la création de la Division des technologies de l'information, de la communication et de l'espace qui était chargée d'exécuter le sous-programme correspondant; elle offrait la possibilité de favoriser la synergie dans l'utilisation des ressources et de créer des conditions favorables dont profiteraient toutes les parties concernées, de répondre aux intérêts de tous les pays membres en matière de TIC, y compris les techniques spatiales, et de permettre aux pays les moins avancés de sauter certaines étapes de développement.

106. Il était important de formuler des stratégies nationales pour l'élaboration de politiques favorables et prévisibles et pour la mise en place de cadres juridiques et réglementaires. Le Comité a noté les problèmes qui se posaient aux pays membres quand à leur adaptation à l'ère numérique. Il a recommandé que le secrétariat fournisse une assistance technique dans ces domaines, notamment en mettant au point des indicateurs appropriés et en développant la sensibilisation à ces problèmes afin d'aider les pays à se concentrer sur les domaines dans lesquels il fallait agir pour combler le fossé numérique en fonction de la situation de chacun.

107. Il convenait d'étudier la meilleure façon de promouvoir les systèmes à large bande dans les pays membres; il fallait à cet égard se féliciter des initiatives en cours telles que le programme régional «Asia Broadband Programme» proposé par le Japon et d'autres pays. Il était important aussi de rechercher des solutions technologiques nouvelles, notamment pour les zones isolées.

108. Les technologies de l'information, de la communication et des réseaux se développaient rapidement et on notait une nouvelle convergence de situations qui ouvrait aux pays en développement la possibilité d'accéder à une information nécessaire et adéquate ainsi qu'à des applications à caractère social comme le téléenseignement, la télémédecine, la gouvernance en ligne et la gestion efficace des ressources naturelles et de l'environnement.

109. Le Comité a recommandé la mise en place de mécanismes sous-régionaux et régionaux de coopération dans divers domaines des TIC et des applications des techniques spatiales en vue d'un partage international des ressources pour aider, par exemple, à réduire les écarts entre pays quand à leur capacité de lutter contre les catastrophes naturelles comme les inondations et la sécheresse. Il fallait également encourager le renforcement de la coopération régionale pour la mise en commun des avantages offerts par les TIC spatiales et pour l'élargissement de l'accès des pays les moins avancés à ces technologies. Les pays de la région devraient notamment établir des réseaux régionaux de médecine à distance.

110. Il fallait se féliciter de l'établissement de la feuille de route régionale pour l'instauration d'une société de l'information en Asie et dans le Pacifique qui tenait compte des grandes initiatives régionales en matière de TIC. Le Comité a noté les actions prioritaires formulées dans la feuille de route, qui était axée sur des programmes favorables aux pauvres et respectueux de la nature et tenant dûment compte des cultures locales et de la diversité linguistique dans les pays de la région, et de la

nécessité de répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés et des petits pays insulaires en développement; il a appelé à une mise en œuvre rapide de ce programme d'action. Le Comité a par ailleurs souhaité que la CESAP joue un rôle d'entraînement pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition à renforcer leurs capacités à réaliser leurs initiatives afin qu'ils puissent mieux tirer parti des TIC, y compris les techniques spatiales, pour combler le fossé numérique et instaurer la société de l'information

111. Le Programme PRORESpace et son réseau de coopération constituaient un dispositif exceptionnel dont bénéficiait la région. À cet égard, le Comité s'est réjoui de la participation active et des offres de contributions de certains pays membres à sa mise en œuvre et, compte tenu des nouvelles priorités de la CESAP, a recommandé de réorienter le programme de façon à répondre efficacement à ces priorités.

112. Le Comité a rappelé que la Commission, à sa cinquante-neuvième session, avait prié le secrétariat d'entamer les préparations de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique. Il s'est félicité de l'offre de certains pays membres de participer à ces préparatifs et a suggéré que la conférence aborde de façon intégrée les applications des techniques spatiales et les questions relatives aux TIC.

4. Environnement et développement durable

113. Lors de l'examen du document E/ESCAP/CMG/7, le Comité a noté l'importance des grandes questions liées à la protection de l'environnement et à la mise en valeur durable des ressources en eau et des ressources énergétiques, ainsi que les initiatives et activités du secrétariat en la matière, notamment celles prévues au titre de la mise en œuvre au niveau régional du Plan d'application de Johannesburg.

114. Tout en reconnaissant le rôle de la Commission du développement durable dans la coordination de l'exécution du Plan de Johannesburg, le Comité a fortement insisté sur l'importance de la mise en œuvre de ce Plan au niveau régional et sur la place qui revenait aux commissions régionales à cet égard. Il était très important de renforcer les capacités régionales à cette fin. Le Comité a appuyé les activités du secrétariat visant à renforcer les capacités nationales en matière de planification et de gestion stratégiques de l'énergie, de l'environnement et des ressources en eau. Il s'est aussi félicité de l'utilité des services consultatifs fournis par le secrétariat.

115. Il a pris note avec satisfaction des efforts des pays pour mettre en œuvre le Plan de Johannesburg aux niveaux national et local, grâce à des stratégies nationales de développement durable et à la participation des parties concernées, la responsabilisation des populations et la promotion d'une bonne gouvernance. Il a aussi noté les progrès accomplis dans les différents pays en matière de protection de l'environnement, de développement du secteur énergétique et de gestion intégrée des ressources en eau.

116. Il fallait envisager de mobiliser des sources de financement nouvelles et supplémentaires pour des activités régionales et nationales se rapportant à la mise en œuvre du Plan de Johannesburg.

117. Prenant acte de l'entrée en vigueur de l'Accord transfrontières de l'ASEAN sur les brumes sèches, le Comité a invité le secrétariat à fournir une assistance technique pour l'élaboration de plans sous-régionaux et nationaux.

118. Le Comité s'est félicité du projet du secrétariat concernant les questions commerciales et environnementales et a convenu de l'importance de celui-ci pour renforcer les capacités nationales de négociation et de compréhension du lien entre les accords multilatéraux sur l'environnement et les règlements relatifs au commerce.

119. Il a noté avec satisfaction le succès qui avait couronné l'organisation, en 2003, par la Fédération de Russie, de la Conférence mondiale sur les changements climatiques.

120. La coopération entre le secrétariat de la CESAP et celui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification était essentielle. Les deux secrétariats étaient encouragés à mettre au point des projets FEM en vue d'un financement au titre des 500 millions de dollars alloués à la lutte contre la dégradation des sols.

121. Le Comité s'est félicité des activités du secrétariat tendant à promouvoir une plus grande utilisation des énergies renouvelables et à accroître l'efficacité énergétique au moyen du renforcement des capacités et de l'échange de données d'expérience. C'est aussi avec satisfaction qu'il a noté la poursuite des efforts du secrétariat pour promouvoir la coopération énergétique sous-régionale en Asie du Nord-Est, estimant qu'un dialogue plus soutenu entre tous les pays de la sous-région était un moyen efficace d'exploiter le potentiel de mise en valeur de l'énergie.

122. Il a pris note des activités menées à l'échelon national par plusieurs pays de la région pour définir des domaines d'action prioritaires, accroître leurs capacités à protéger et à gérer les ressources en eau douce et promouvoir la coopération sous-régionale et internationale afin d'atténuer les effets des catastrophes naturelles causées par l'eau, dans le cadre de leurs efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs au secteur de l'eau.

123. Le Comité a noté avec satisfaction que la CESAP avait organisé, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, une réunion régionale pour faire le bilan des progrès de l'exécution du Plan d'application dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains et préparer ainsi la contribution de la région à la douzième session de la Commission du développement durable.

C. Planification et évaluation du programme

1. **Projet de plan à moyen terme pour la période 2006-2009: sous-programmes Commerce et investissements, Transports et tourisme, Environnement et développement durable et Technologies de l'information, de la communication et de l'espace**

124. Le Comité a examiné le projet de plan à moyen terme pour la période 2006-2009 relatif aux sous-programmes concernant: 1) le commerce et les investissements, 2) les transports et le tourisme, 3) l'environnement et le développement durable, et 4) les technologies de l'information, de la communication et de l'espace, tel que présenté dans le document E/ESCAP/CMG/8. Le plan à moyen terme était conçu selon un cadre axé sur les résultats, conformément à la résolution A/55/231 de l'Assemblée générale (23 décembre 2000), afin de permettre une meilleure évaluation de l'impact des activités et d'assurer une utilisation plus efficace des ressources. Les objectifs et les résultats attendus dans le cadre de chaque sous-programme étaient définis en fonction des priorités organisationnelles de la CESAP ainsi que de ses mandats législatifs et avantages comparatifs. L'objectif ultime était d'élaborer des indicateurs de performance précis, réalistes et assortis de délais pour mesurer l'impact de chaque sous-programme.

125. Le Comité a félicité le secrétariat et a approuvé l'avant-projet de plan à moyen terme, préalablement à l'examen du plan dans sa totalité par la Commission à sa soixantième session, en avril 2004. Ce faisant, il a noté que le secrétariat avait annoncé qu'il pourrait être nécessaire d'apporter des modifications au plan à moyen terme si l'Assemblée générale décidait de ramener la durée du plan de quatre à deux ans.

126. Il a été proposé d'inclure dans le plan à moyen terme les activités relatives à l'échange d'information, à l'assistance technique et aux activités de coopération régionale et internationale, particulièrement dans le domaine du commerce et des investissements. À cet égard, le Comité s'est dit satisfait de l'accent mis sur le renforcement des capacités en matière d'arrangements commerciaux multilatéraux et régionaux.

127. Le Comité a proposé d'inclure explicitement une déclaration de stratégie sur la consommation et la production durables dans le plan à moyen terme pour l'environnement et le développement durable, afin de l'utiliser comme cadre à l'appui apporté par la CESAP aux initiatives régionales et nationales dans ce domaine.

128. Il a proposé que la CESAP renforce son action en fournissant une assistance technique par l'intermédiaire du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie afin d'aider les pays membres à s'assurer un accès élargi aux TIC et à en optimiser l'utilisation pour favoriser le développement national.

129. Il s'est dit satisfait de la méthode axée sur les résultats, mais il a proposé de cibler davantage la définition des résultats attendus et des indicateurs de résultats afin de pouvoir évaluer avec exactitude l'impact réel des activités. Il a été informé que la CESAP décrirait de manière plus détaillée les activités relevant du budget-programme biennal qui serait proposé dans le cadre du plan à moyen terme. L'évaluation des résultats à plus long terme serait ensuite assurée au moyen d'examen périodiques.

130. Il a souligné que les activités de la CESAP devaient être orientées par la demande et axées sur les besoins prioritaires des États membres. Il a noté avec satisfaction que ces critères occupaient une place essentielle dans l'évaluation de toutes les activités de projet.

**2. Évaluation de certains projets relevant de la gestion de la mondialisation:
«Programme de formation commun OMC-CESAP à l'intention des pays
en développement», «Promotion, développement et officialisation de
la Route d'Asie» et «Prestation de services de base pour les pauvres
dans le cadre de partenariats public-privé: suite donnée par la
CESAP au Sommet mondial pour le développement durable»**

131. Le Comité a examiné les rapports d'évaluation des trois projets phares de la CESAP, qui faisaient l'objet des documents E/ESCAP/CMG/9 à 11.

132. Il a noté que les évaluations avaient été réalisées dans le cadre des efforts faits par le secrétariat pour apprécier la pertinence de ses activités et en tirer des enseignements afin d'améliorer ses programmes futurs.

133. Il s'est dit satisfait des rapports présentés et a prié le secrétariat de poursuivre et de renforcer ses activités de suivi et d'évaluation de sorte que les enseignements retirés soient pris en considération pour assurer la planification et la mise en œuvre efficaces des programmes et projets.

134. Il a noté que le renforcement des activités de suivi et d'évaluation des activités du programme dans le cadre de la revitalisation de la CESAP aurait pour effet d'accroître la confiance des donateurs; cette évolution aurait un effet bénéfique à long terme aussi bien pour les donateurs que pour la CESAP.

135. Il a pris acte de l'intérêt considérable des trois projets phares évalués et a approuvé les conclusions des trois rapports. Il a encouragé le secrétariat à renforcer son activité dans le cadre des projets considérés.

136. Il a noté avec satisfaction que le programme d'assistance technique OMC-CESAP était bien adapté aux besoins des gouvernements, notamment des pays les moins avancés préparant leur accession à l'OMC. Un représentant était d'avis que la CESAP devrait coopérer étroitement avec l'OMC et la CNUCED pour mettre à jour et perfectionner le contenu des cours de formation dispensés dans le cadre de ce programme.

137. Le projet relatif au réseau de la Route d'Asie avait eu un impact positif dans tous les pays qui y participaient. Les pays faisaient notamment référence aux itinéraires de la Route d'Asie dans les accords bilatéraux relatifs au transport routier conclus avec leurs voisins. Des progrès importants avaient été réalisés, mais il restait néanmoins beaucoup à faire. En se fondant sur le dernier rapport d'évaluation, certains représentants ont estimé qu'il faudrait allouer de manière plus rationnelle les ressources disponibles pour les actions régionales de facilitation des transports en vue d'assurer efficacement la circulation des personnes et des biens au niveau international.

138. Le Comité a pris note de l'appui exprimé à la poursuite du programme de la Route d'Asie en tant que partie intégrante du Projet DITTA, s'agissant notamment des activités de financement du développement infrastructurel au moyen de partenariats public-privé.

139. Une délégation a constaté avec satisfaction que le projet relatif à la «Prestation de services de base pour les pauvres dans le cadre de partenariats public-privé» prenait en considération, entre autres choses, les notions de «meilleures pratiques», d'efficience, d'efficacité et de durabilité. Il faudrait à son avis élaborer dans le cadre de ce projet des directives techniques opérationnelles fondées sur une approche multisectorielle afin d'aider les pays concernés à reproduire les meilleures pratiques recensées.

140. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'appui généreux fourni par les donateurs, notamment par le Gouvernement japonais et d'autres gouvernements, au projet de développement de la Route d'Asie, par le Gouvernement néerlandais au projet concernant la prestation de services de base pour les pauvres dans le cadre de partenariats public-privé, et par l'OMC et le Gouvernement japonais au programme d'assistance technique OMC-CESAP.

D. Questions diverses

141. Le Comité n'a soulevé aucune autre question au titre de ce point de l'ordre du jour.

III. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture, durée et organisation

142. La première session du Comité de la gestion de la mondialisation s'est tenue à Bangkok du 19 au 21 novembre 2003.

143. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire exécutif de la CESAP a souligné l'importance de cette première session, appelée à traiter de la gestion efficace de la mondialisation, qui constituait le principal défi pour la région. Le Comité témoignait du fait qu'il était impératif d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques cohérentes permettant de saisir les nouvelles possibilités offertes et de réduire au minimum les coûts y afférents. Il avait la lourde tâche d'examiner certaines questions

intersectorielles dans le contexte de la mondialisation et de fixer des orientations pour les quatre Sous-Comités dont les activités se rapportaient à la gestion de la mondialisation.

144. Le Secrétaire exécutif a exposé certains des grands problèmes et défis auxquels la mondialisation confrontait les pays en développement dans les domaines du commerce et des investissements; des transports et du tourisme; des technologies de l'information, de la communication et de l'espace; ainsi que de l'environnement et du développement durable. Il a attiré l'attention sur les initiatives et principales activités du secrétariat et a affirmé qu'il poursuivait ses efforts afin de relever ces défis.

145. Dans sa déclaration liminaire, S. E. M. Sorajak Kasemsuvan, Vice-Ministre thaïlandais des affaires étrangères, a déclaré qu'il était important que les pays en développement parviennent à gérer la mondialisation, pour pouvoir non seulement survivre mais aussi prospérer. Les questions à examiner pendant la session seraient fondamentales pour le succès des efforts déployés par ces pays en vue de remédier efficacement aux problèmes de la mondialisation. Le Vice-Ministre a mis en lumière les efforts concertés de la Thaïlande dans les quatre domaines sur lesquels ce processus devait avoir des retombées. Il s'est déclaré persuadé que la CESAP, dont le rôle était essentiel de créer une vision régionale et d'imprimer un nouvel élan à la gestion de la mondialisation, continuerait d'offrir le cadre dont avaient besoin les pays de la région pour se développer et prospérer.

B. Participation

146. Les membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la réunion: Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Tonga, Turquie, Vanuatu, Viet Nam et Macao (Chine).

147. Ont participé à la réunion, en vertu de l'article 9 du mandat de la Commission, les représentants des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Espagne et Hongrie.

148. Étaient aussi représentés les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après: Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Fonds monétaire international, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale du Travail, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Union internationale des télécommunications.

149. Ont également participé à titre d'observateurs les organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et autres organismes suivants: Association des armateurs thaïlandais, Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Centre pour la mise en valeur des ressources environnementales énergétiques, Centre national thaïlandais pour les technologies électroniques et informatiques, Commission européenne, Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés, Institut asiatique pour le développement des transports, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation du tourisme du Pacifique Sud, Secrétariat du Plan de Colombo, Programme Asia IT&C (Office de coopération Europe Aid de la Commission européenne, Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains (CITYNET), Secrétariat de la Commission de l'eau et de l'énergie. Shin Satellite Public Company Limited, Télécommunauté Asie-Pacifique.

C. Élection du bureau

150. Le Comité a élu M. Wu Hequan (Chine) président et M. Zuiten Tsukamoto (Japon), M. Oleg V. Skvortsov (Fédération de Russie), M. Ahurov Abdurakhim (Tadjikistan) et M. Nguyen Noc Sinh (Viet Nam) vice-présidents. M. Josua Boselawa Turaganivalu (Fidji) a été élu rapporteur.

D. Ordre du jour

151. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant (document E/ESCAP/CMG/L.1):

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Gestion de la mondialisation: quelques questions intersectorielles:
 - a) Facilitation du commerce et des transports;
 - b) Consommation et production durables;
 - c) Rôle que peuvent jouer les TIC dans certains domaines pour combler le fossé numérique.
5. Questions et perspectives sectorielles en matière de gestion de la mondialisation: orientations générales pour les travaux des Sous-Comités:
 - a) Commerce international et investissements;
 - b) Infrastructure et facilitation des transports et tourisme;
 - c) Technologies de l'information, de la communication et de l'espace;
 - d) Environnement et développement durable.

6. Planification et évaluation du programme:
 - a) Projet de plan à moyen terme pour la période 2006-2009: sous-programmes Commerce et investissements, Transports et tourisme, Environnement et développement durable et Technologies de l'information, de la communication et de l'espace;
 - b) Évaluation de certains projets relevant de la gestion de la mondialisation: «Programme de formation commun OMC-CESAP à l'intention des pays en développement», «Promotion, développement et officialisation de la Route d'Asie» et «Prestation de services de base pour les pauvres dans le cadre de partenariats public-privé: suite donnée par la CESAP au Sommet mondial pour le développement durable».
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

E. Adoption du rapport

152. Le Comité a adopté le rapport sur sa première session le 21 novembre 2003.

*Annexe***Liste des documents**

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/CMG/L.1	Ordre du jour provisoire	
E/ESCAP/CMG/L.2	Ordre du jour provisoire annoté	
E/ESCAP/CMG/1	Gestion de la mondialisation: quelques questions intersectorielles: facilitation du commerce et des transports	4 a)
E/ESCAP/CMG/2	Gestion de la mondialisation: quelques questions intersectorielles: consommation et production durables	4 b)
E/ESCAP/CMG/3	Gestion de la mondialisation: quelques questions intersectorielles: rôle que peuvent jouer les TIC dans certains domaines pour combler le fossé numérique	4 c)
E/ESCAP/CMG/4	Questions et perspectives sectorielles en matière de gestion de la mondialisation: orientations générales pour les travaux des Sous-Comités: Commerce international et investissements	5 a)
E/ESCAP/CMG/5	Questions et perspectives sectorielles en matière de gestion de la mondialisation: orientations générales pour les travaux des Sous-Comités: Infrastructure et facilitation des transports et tourisme	5 b)
E/ESCAP/CMG/6	Questions et perspectives sectorielles en matière de gestion de la mondialisation: orientations générales pour les travaux des Sous-Comités: Technologies de l'information, de la communication et de l'espace	5 c)
E/ESCAP/CMG/7	Questions et perspectives sectorielles en matière de gestion de la mondialisation: orientations générales pour les travaux des Sous-Comités: Environnement et développement durable	5 d)
E/ESCAP/CMG/8	Planification et évaluation du programme: projet de plan à moyen terme pour 2006-2009: sous-programmes Commerce et investissements, Transports et tourisme, Environnement et développement durable, et Technologies de l'information, de la communication et de l'espace	6 a)
E/ESCAP/CMG/9	Planification et évaluation du programme: évaluation de certains projets relevant de la gestion de la mondialisation: «Programme de formation commun OMC-CESAP à l'intention des pays en développement»	6 b)
E/ESCAP/CMG/10	Planification et évaluation du programme: évaluation de certains projets relevant de la gestion de la mondialisation: promotion, développement et officialisation de la Route d'Asie	6 b)
E/ESCAP/CMG/11	Planification et évaluation du programme: évaluation de certains projets concernant la gestion de la mondialisation: prestation de services de base pour les pauvres dans le cadre de partenariats public-privé: suite donnée par la CESAP au Sommet mondial pour le développement durable	6 b)